

Burundi : les élections générales annoncées pour le 20 mai 2020

@rib News, 29/06/2019 - Source Xinhua Burundi : les élections présidentielle, législatives et des conseillers communaux auront lieu le 20 mai 2020 Le suffrage universel "direct" des élections présidentielle, législatives et des conseillers communaux aura lieu le 20 mai 2020 sur l'ensemble du territoire burundais, a annoncé, vendredi à Bujumbura, Pierre-Claver Kazihise, président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI).

M. Kazihise a fait cette annonce solennelle devant des représentants des corps constitués (ministres, hauts fonctionnaires de l'Etat et membres du corps diplomatiques). La CENI a élaboré ce calendrier en se référant aux dispositions de la nouvelle loi électorale promulguée le 20 mai 2019 par le président du Burundi, Pierre Nkurunziza, a présidé le président de la CENI. Selon ce calendrier, le président Nkurunziza va signer le 20 février 2020 le décret de convocation des électeurs qui prendront part aux trois élections présidentielles. Le décret portant ouverture de la campagne électorale pour l'élection présidentielle (premier tour), celle des députés et celle des conseillers communaux, sera signé le 25 avril 2020. La campagne se tiendra pendant 21 jours, soit du 27 avril au 17 mai 2020. En cas de second tour pour l'élection présidentielle, le calendrier électoral annoncé prévoit qu'il aura lieu le 19 juin 2020. D'après le calendrier, le président de la République sera élu au premier tour ou au second tour, conformément au prescrit de l'article 93 de la loi électorale du 20 mai 2019, et la cérémonie de prestation de serment du président élu se tiendra le 20 août 2020 devant le Parlement et la Cour constitutionnelle. En revanche, les députés qui seront élus pour la prochaine législature 2020-2025, débiteront officiellement leurs mandats parlementaires le 4 août 2020 au cours d'une cérémonie solennelle rehaussée par la présence du président de la République. Par ailleurs, l'élection des sénateurs aura lieu le 20 juillet 2020 au suffrage universel "indirect" dans chacune des 18 circonscriptions électorales provinciales burundaises par un collège des nouveaux conseillers communaux élus. Les sénateurs élus pour la législature 2020-2025, seront également investis solennellement dans leurs fonctions le 4 août 2020.